

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Henri PONS représenté par Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Guy TEISSIER.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**DEA 010-1710/17/BM**

**■ Renouvellement de la demande de subvention pour le financement de l'opération "réalisation d'un poste de refoulement d'eaux usées à La Ciotat"  
MET 17/3026/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le réseau de collecte d'eaux usées de l'avenue Subilia est, par endroits, en mauvais état. Il reçoit les effluents du secteur nord de La Ciotat, dont ceux des avenues Guillaume Dulac et Emile Bodin.

A terme, il est en passe d'être saturé ainsi que le poste de refoulement dans lequel il se jette.

Il apparaît opportun de détourner une partie de ce débit en installant un poste de refoulement au niveau du carrefour des avenues Subilia, Gassion, Bodin et Dulac, et en modifiant en conséquence les réseaux associés.

Cet aménagement répond à la fois aux problèmes actuels et au développement urbain du secteur desservi.

Cette opération étant susceptible d'être éligible à subvention, il avait été approuvé par délibération AGER 026-191/115/CC du 28 mars 2011, la demande de subvention pour le financement de l'opération pour la réalisation d'un poste de refoulement d'eaux usées à La Ciotat auprès des organismes compétents.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération, dont le coût estimatif est de 1 349 805,60 € HT, est le suivant :

Agence de l'eau RMC « Contrat de baie » : 259 248,00 euros (19,21%)

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 19 Avril 2017

Conseil Départemental 13 :	134 980,56 euros	(10%)
Métropole d'Aix-Marseille-Provence :	955 577,04 euros	(70,79%)

Cette demande n'ayant pu aboutir, et compte tenu de l'intérêt de ce projet, il est proposé au Bureau d'approuver le renouvellement de cette demande de financement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006
- L'arrêt n°349614 du 4 décembre 2013 du Conseil d'Etat ;
- La délibération du 17 mars 2016 n° HN 009-17/03/16 CM portant délégations Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération AGER 026-191/11/CC du 28 mars 2011, portant sur l'approchant d'une autorisation de programme pour la réalisation d'un poste de refoulement d'eaux usées à La Ciotat ;
- L'information du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 29 mars 2017.

#### **Oùï le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Qu'il convient de financer l'opération « Réalisation d'un poste de refoulement d'eaux usées à La Ciotat » ;
- Qu'afin de pouvoir disposer d'aides financières, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à renouveler la demande d'aide financière auprès des organismes compétents.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, l'ADEME ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'accorder sa contribution, et à signer tout document y afférant pour l'opération « Réalisation d'un poste de refoulement d'eaux usées à La Ciotat ».

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole est autorisé à signer tout document et acte nécessaire à la réalisation et au suivi de ce projet.

**Article 3 :**

Les recettes correspondantes seront constatées au budget annexe de l'assainissement 2017 et suivants  
- Sous politique : F110 – Nature 13111 – Code gestionnaire : 3DEAA.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI